

FR - Discours / Débat sur la réduction des inégalités

La CSIPM remercie le HLPE pour ce rapport.

La réduction des inégalités structurelles au sein et en dehors des systèmes alimentaires est au cœur des luttes menées par les personnes représentées dans nos circonscriptions et nos régions pour réaliser progressivement le droit à l'alimentation. Elle est d'autant plus importante aujourd'hui que de multiples crises alimentent des inégalités croissantes à l'échelle mondiale, même dans certaines des économies les plus riches.

Nous saluons chaleureusement l'orientation générale du rapport du groupe d'experts de haut niveau.

- C'est la reconnaissance des inégalités croissantes au sein des pays et entre eux,
- Les inégalités existent à de nombreux niveaux différents dans les systèmes alimentaires et au-delà.
- la reconnaissance et l'analyse des différentes histoires de marginalisation et de colonisation de certains pays, régions et populations, et
- L'optique intersectionnelle sur les inégalités.
- Principes visant à renforcer l'action des personnes par la reconnaissance et la représentation des groupes marginalisés.

Le rapport accorde une place importante aux déséquilibres de pouvoir en tant que facteurs sous-jacents des inégalités qui déclenchent la faim aiguë et chronique et conduisent à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

- Dynamiques de pouvoir inégale entre les grandes entreprises alimentaires et les producteurs de denrées alimentaires et concentration du marché.
- des systèmes commerciaux inéquitables, la financiarisation de l'alimentation et la
- répartition inégale des ressources telles que la terre, les semences et l'eau, ainsi que des facteurs aggravants tels que l'âge, le sexe, l'indigénéité, la race, l'ethnie et la caste.

Dans ce contexte, nous souhaitons attirer l'attention sur quelques priorités initiales de la CSIPM pour des recommandations politiques ambitieuses qui seront finalisées dans les semaines à venir après une nouvelle consultation.

- La compréhension de la redistribution doit être affinée, notamment en mettant clairement l'accent sur l'accès aux ressources et leur contrôle, et en remettant en question l'idéologie du marché libre par la mise en œuvre de politiques réglementaires.
- L'attention portée aux personnes les plus touchées par la faim et la malnutrition doit inclure les groupes de personnes touchées par la faim chronique, ainsi que les personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë et extrême, en particulier dans les contextes fragiles, qui sont de plus en plus nombreux dans le monde.
- Les groupes vulnérables, en particulier les personnes âgées et les personnes handicapées, devraient être reconnus dans les propositions.
- Les propositions de politiques d'équité raciale doivent émerger de l'analyse de la racialisation et de la colonisation.
- Un cadre fondé sur les droits humains doit être mis en place pour concrétiser les droits à l'alimentation, à l'eau, à la terre, au logement, à la protection sociale, à la santé, à la liberté d'expression, au travail décent et aux droits des travailleu.se.r.s, car tous les droits humains sont indivisibles.
- Sans un changement de paradigme économique, ces inégalités ne peuvent être structurellement surmontées. L'important travail réalisé par les Nations unies : le groupe de travail interinstitutions sur l'économie sociale et solidaire, les conclusions 2022 de la conférence de l'OIT sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, la résolution révolutionnaire de l'Assemblée générale des Nations unies "[Promouvoir l'économie sociale et solidaire pour le développement durable](#)" ([A/RES/77/281](#)) du 18 avrilth 2023. Pour ceux qui l'ignorent, l'économie sociale et solidaire fait passer les personnes et la planète avant le profit et collectivise les résultats pour la communauté. Ce cadre est basé sur les droits de l'homme et va au-delà de l'alimentation pour englober une approche communautaire équitable de la gestion des terres, des semences, de l'eau et de l'électricité. En outre, la FAO 10
- L'économie solidaire et l'économie circulaire font partie des éléments de l'agroécologie. Environ 34 États disposent déjà d'une législation-cadre sur l'économie sociale et solidaire. L'OIT la considère également comme un moyen important de parvenir à un travail décent.
- Nous exhortons donc les États à utiliser ce cadre, en plus de s'appuyer sur les produits politiques fondamentaux du CSA, dans d'autres législations, processus et projets. Nous les invitons à faire preuve de courage en mettant l'accent sur l'équité et à aspirer à aller au-delà de l'amélioration individuelle pour transformer véritablement les dynamiques et les structures de pouvoir afin de surmonter les inégalités et de parvenir à l'égalité sociale, économique et politique pour tous.